

# INTRANET

Comité exécutif du 25 août 2017

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 25 août 2017.

**PRÉSENTS PAR**

**TÉLÉPHONE :** M. Jean Tremblay, maire, Mme Sylvie Gaudreault, conseillère, MM. Claude Tremblay, Jacques Cleary, conseillers.

**ÉGALEMENT**

**PRÉSENTS :** M. Denis Simard, directeur général adjoint et Mme Annie Jean, assistante-greffière.

**ABSENT :** M. Luc Boivin, vice-président.

À 9 h 03, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

## **1. AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **1.1 RÉAMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS DU QUADRILATÈRE SAINT-DOMINIQUE - PHASE 2 (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – ENGAGEMENT À PAYER UNE FACTURE À GROUPE D-TECH POUR LE DÉPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION;**

**VS-CE-2017-1002**

CONSIDÉRANT que seul Groupe D-Tech est autorisé à effectuer ce genre de travaux sur leur réseau d'utilité publique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay n'est pas soumise au processus d'Appel d'Offres en vertu de l'article 573.3 (paragraphe 7) de la loi sur les cités et villes, dont l'objet, est l'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication avec une entreprise d'utilité publique et pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût de réalisation des travaux au montant de 12 652.95 \$ (excluant les taxes);

CONSIDÉRANT que ces travaux seront facturés à coûts réels;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte l'estimation des coûts préparés par Groupe D-Tech au montant de 12 652.95 \$, taxes en sus, facturable à coûts réels et que les fonds soient puisés à même le règlement 6501077-034-R160006.

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 5 septembre 2017*

# INTRANET

Comité exécutif du 25 août 2017

---

Adoptée à l'unanimité.

## **1.2 ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAGUENAY À FOURNIR UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS CONFORMÉMENT À LA STRATÉGIE PANCANADIENNE SUR LA GESTION DES EFFLUENTS D'EAUX USÉES MUNICIPALES POUR APPROBATION AUPRÈS DU MDDELCC D'ICI LE 15 NOVEMBRE 2017**

VS-CE-2017-1003

CONSIDÉRANT les nombreux projets et/ou les possibilités de développement à l'intérieur des secteurs desservis (périmètre urbain);

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'âge, la capacité des ouvrages et le développement du territoire depuis leur conception, il y a lieu de revoir les plans d'ensemble, les schémas d'écoulement et l'incidence du développement sur la fréquence des débordements d'égouts unitaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Ville de Saguenay de poursuivre le développement du territoire avec l'aide de promoteurs privés ;

CONSIDÉRANT que certains projets sont en attente du certificat d'autorisation auprès du MDDELCC permettant le début des travaux;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC exige souvent des plans d'action particuliers pour chacun des ouvrages impactés par un projet de développement;

CONSIDÉRANT que la direction régionale du MDDELCC aura à fournir, à la Ville de Saguenay, une mise à jour des objectifs de débordement pour chacun des ouvrages du territoire, et que ces objectifs de débordement sont nécessaires pour la préparation du plan de réduction des débordements;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay s'engage à soumettre d'ici le 15 novembre 2017, pour approbation auprès du MDDEFP, un plan de gestion des débordements d'égouts conformément aux orientations de la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales comprenant, et ce, sans s'y limiter :

- L'identification des travaux prioritaires pour chacun des ouvrages qui ne respectent pas les exigences de débordement (actuellement);
- La mise à jour des plans d'ensemble des ouvrages d'assainissement et des schémas d'écoulement;
- Le calcul du niveau de risque de chacun des ouvrages en fonction de la taille et de la sensibilité des milieux récepteurs ;
- L'identification des travaux prioritaires à réaliser à l'intérieur d'un horizon de 10 ans.

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 5 septembre 2017*

# INTRANET

Comité exécutif du 25 août 2017

---

Adoptée à l'unanimité.

## **1.3 ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉFECTION DE L'ÉGOUT UNITAIRE DE LA RUE COLBERT D'ICI LA FIN AOÛT 2018 - DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR RUE SIR-WILFIRD LAURIER (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE);**

VS-CE-2017-1004

CONSIDÉRANT l'ajout de débit d'eaux usées qui sera généré par tout le développement du projet de Prolongement de la rue Sir-Wilfrid Laurier / arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT qu'une demande de certificat d'autorisation a été déposée au MDDELCC pour approbation et que des inquiétudes ont été soulevées sur la capacité des réseaux en aval du projet;

CONSIDÉRANT l'année d'installation (1955), la dimension de la conduite (250mm) en aval du projet et qu'un projet de réfection de l'égout sur +/- 150 m.l. peut se réaliser tôt au printemps 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement est adjudgé à un entrepreneur, conditionnellement à l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC intégrera la résolution d'engagement de la Ville de Saguenay dans la réalisation de ce projet de réfection, au certificat d'autorisation qui sera émis pour le Prolongement d'infrastructures de la rue Sir-Wilfrid Laurier;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay s'engage à réaliser le projet de réfection de l'égout unitaire de la rue Colbert en lien avec le Prolongement des infrastructures de la rue Sir-Wilfrid Laurier / arrondissement de Jonquière avant la fin du mois d'août 2018.

Adoptée à l'unanimité.

## **1.4 CONSTRUCTION DE TROTTOIRS – RUE SAINTE-ÉMILIE (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – APPEL D'OFFRES 2017-334;**

VS-CE-2017-1005

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a invité deux (2) soumissionnaires à présenter des prix pour la construction de nouveaux trottoirs derrière la bordure existante sur la rue Sainte-Émilie de l'arrondissement de Jonquière (appel d'offres 2017-334);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 5 septembre 2017*

# INTRANET

Comité exécutif du 25 août 2017

quantités approximatives;

CONSIDÉRANT qu’un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.) (NEQ : 1149770274)  
3530, rue de l’Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3

54 670,61 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

| SOUSSIONNAIRE                                        | POSTE  | DESCRIPTION                                                                    | MONTANT TOTAL       |
|------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| INTER-PROJET<br>(9099-38593 Qc inc.)                 | 1 et 2 | Construction de<br>trottoirs – rue Ste-Émilie /<br>Arrondissement de Jonquière | 47 550,00 \$        |
| Total avant taxes :                                  |        |                                                                                | 47 550,00 \$        |
| TPS :                                                |        | 5%                                                                             | 2 377,50 \$         |
| TVQ :                                                |        | 9,975 %                                                                        | 4 743,11 \$         |
| <b>TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus</b> |        |                                                                                | <b>54 670,61 \$</b> |

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R160182.004.

Adoptée à l'unanimité.

**1.5 STATIONNEMENT À ÉTAGES DU HAVRE (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – RÉFECTION DE LA RAMPE – APPEL D’OFFRES 2017-272;**

VS-CE-2017-1006

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la démolition et reconstruction du béton de la rampe et remplacer l'arche et la réfection des murets du stationnement à étages du havre de l'arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2017-272 estimé de 300 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

INTER-CITÉ CONSTRUCTINO L TÉE (NEQ : 1143991546)  
205, boul. du Royaume Est, C.P. 8146, Chicoutimi (Québec) G7H 5B5

236 078,91 \$

CONSTRUCTION CR (9042-5976 Qc inc.) (NEQ : 1146235313)  
3435, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 5 septembre 2017*

# INTRANET

Comité exécutif du 25 août 2017

249 495,75 \$

NORDEX (130395 Canada inc.) (NEQ : 1170478219)  
200, rue des Pins Ouest, bureau 201, Alma (Québec) G8B 6P9

279 062,90 \$

CIMOTA INC. (NEQ : 1169588333)  
170, rue de Rotterdam, St-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T3  
309 512,70 \$

PAUL PEDNEAULT INC. (NEQ : 1170180351)  
2549, rang St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1E9

329 499,99 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

| SOUMISSIONNAIRE                               | POSTE | DESCRIPTION                                                                  | MONTANT TOTAL |
|-----------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| INTER-CITÉ<br>CONSTRUCTION LTÉE               | 1 à 8 | Réfection de la rampe du stationnement à étages du Havre, arr. de Chicoutimi | 205 330,65 \$ |
| Total avant taxes :                           |       |                                                                              | 205 330,65 \$ |
| TPS :                                         |       | 5%                                                                           | 10 266,53 \$  |
| TVQ :                                         |       | 9,975 %                                                                      | 20 481,73 \$  |
| TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus |       |                                                                              | 236 078,91 \$ |

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R140005.013.

Adoptée à l'unanimité.

**1.6 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIER  
CHICOUTIMI-NORD – ORDRES DE CHANGEMENT – TECHNIPRO 01-02-  
03-04-07;**

VS-CE-2017-1007

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Construction Technipro (1998) inc. a été mandaté pour la réalisation du projet de construction de la nouvelle caserne de pompier, arrondissement Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que durant les travaux, des conditions de chantier, différentes de celles initialement prévues aux plans et devis, ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires font l'objet d'ordres de changement qui sont analysés et vérifiés par les professionnels au dossier;

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 5 septembre 2017*

# INTRANET

Comité exécutif du 25 août 2017

---

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les ordres de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les ordres de changement numéros 01-02-03-04-07 et en autorise le paiement pour un montant total de 77326.45\$ avant taxes (88906.09 \$ taxes incluses);

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8101105.001.R160152

Adoptée à l'unanimité.

## **1.7 RÉFECTION CHEMIN DES VILLAS – PHASE 3 (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – APPEL D’OFFRES 2017-316;**

VS-CE-2017-1008

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la réfection de la structure de rue et le remplacement d'une conduite d'aqueduc dans le chemin des Villas, arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2017-316 estimé de 225 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

|                                                                                                                              |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| EXCAVATION R & R INC. (NEQ : 1142871772)<br>3118, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7H 5B2                           | 196 121,89 \$ |
| EXCAVATIONS G. LAROCHE INC. (NEQ : 1143390095)<br>121, rue des Bruyères Alma (Québec) G8E 1J9                                | 211 297,61 \$ |
| EXCAVATION L.M.R. (2852-6648 Québec inc.) (NEQ : 1171939367)<br>4164, boul. du Royaume, C.P. 367, Jonquière (Québec) G7X 7W1 | 216 021,70 \$ |
| CLAVEAU & FILS INC. (NEQ : 1225-6616-74)<br>3461, boul. Saguenay, Jonquière (Québec) G7X 1H2                                 | 238 667,00 \$ |
| TERRASSEMENT JOCELYN FORTIN (2526-0100 Qc inc.) (NEQ : 1169997252)<br>1065, rue des Pins Ouest, Alma (Québec) G8B 7V7        | 242 423,36 \$ |
| ED PRO EXCAVATION (9257-0373 Qc inc.) (NEQ : 1167943928)<br>3350, boul. Martel, Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0                | 256 549,18 \$ |

À CES CAUSES, il est résolu :

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 5 septembre 2017*

# INTRANET

Comité exécutif du 25 août 2017

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

| SOUSSIONNAIRE                                 | POSTE | DESCRIPTION                                                          | MONTANT TOTAL |
|-----------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------|---------------|
| EXCAVATION R & R INC.                         | 1 à 6 | RÉFECTION CHEMIN DES VILLAS - PHASE 3 - Arrondissement de Chicoutimi | 170 577,86 \$ |
| Total avant taxes :                           |       |                                                                      | 170 577,86 \$ |
| TPS :                                         |       | 5%                                                                   | 8 528,89 \$   |
| TVQ :                                         |       | 9,975 %                                                              | 17 015,14 \$  |
| TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus |       |                                                                      | 196 121,89 \$ |

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501089.082.R160182.

Adoptée à l'unanimité.

**1.8 RÉFECTION D'ÉGOUT DES RUES GAUTHIER ET RICHARD  
(ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – APPEL D'OFFRES 2017-277;  
VS-CE-2017-1009**

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a invité cinq (5) soumissionnaires à présenter des prix pour la réfection d'égout d'un tronçon de la rue Gauthier et d'un tronçon de la rue Richard dans l'arrondissement de Jonquière (appel d'offres 2017-277);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

|                                                                                                    |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| EXCAVATION R & R INC. (NEQ : 1142871772)<br>3118, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7H 5B2 | 80 968,49 \$  |
| CLAVEAU & FILS INC. (NEQ : 1148388136)<br>3461, boul. Saguenay, Jonquière (Québec) G7X 1H2         | 111 571,28 \$ |

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

| SOUSSIONNAIRE | POSTE | DESCRIPTION | MONTANT TOTAL |
|---------------|-------|-------------|---------------|
|---------------|-------|-------------|---------------|

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 5 septembre 2017*

# INTRANET

Comité exécutif du 25 août 2017

|                                                      |       |                                                                                    |                     |
|------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| EXCAVATION R & R INC.                                | 1 à 4 | Réfection d'égout des rues<br>Gauthier et Richard /<br>Arrondissement de Jonquière | 70 422,69 \$        |
| Total avant taxes :                                  |       |                                                                                    | 70 422,69 \$        |
| TPS :                                                |       | 5%                                                                                 | 3 521,13 \$         |
| TVQ :                                                |       | 9,975 %                                                                            | 7 024,66 \$         |
| <b>TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus</b> |       |                                                                                    | <b>80 968,49 \$</b> |

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501095.001.P186502.

Adoptée à l'unanimité.

**1.9 FONDATION RUES PRINCIPALES – COLLOQUE 2017 – DÉLÉGATION –  
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2017-977;  
VS-CE-2017-1010**

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2017-977 en ajoutant « Mme Martine Gauthier » afin de participer au 30<sup>e</sup> colloque annuel de la Fondation des rues Principales qui se tiendra le 27 septembre 2017 à Québec, avec inscription, frais de déplacement et de séjour payables selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 9 h 06.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE

AJ/mg

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations  
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées  
lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 5 septembre 2017*

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 5 septembre 2017*